

Sommaire

- **Point d'actu : Ne pas oublier 2025 pour anticiper l'avenir**
- **Brèves : Congé menstruel au travail. Formation Professionnelle Continue des PTP JS. Égalité professionnelle . Les opérations de mutation 2026. Les prochains rendez-vous du SNAPS.**

Ne pas oublier 2025 pour anticiper l'avenir

Tout au long de l'année 2025, l'activité syndicale du SNAPS pour défendre nos métiers et nos conditions de travail a été intense. Au-delà des travaux techniques inscrits au titre du dialogue social ordinaire il a été nécessaire d'être attentif aux galops d'essais politiques essaimés pour transformer nos métiers. Ainsi nous avons vu s'égrener des tentatives pour modifier les conditions d'exercice des CTS, pour intégrer les services JS dans une nouvelle organisation territoriale de l'Etat, pour tester des hypothèses d'un nouvel acte de décentralisation des missions JS, pour élaborer des perspectives budgétaires 2026 délétères, pour remettre en cause nos compétences techniques et pédagogiques ou pour décorrélérer la gestion de nos corps de PTP de celle des enseignants de l'Education nationale. Les sujets de batailles et de crispations sont nombreux et votre syndicat préféré est sur tous les fronts. En ce mois de mars 2026, il est temps de faire un point sur les chantiers et combats en cours que le SNAPS mène pour vous.

Des remises en cause ponctuelles ou une stratégie coordonnée pour transformer nos métiers ?

- ☞ Au printemps 2025, un projet de décret visait à transformer et dénaturer l'action des CTS. Le Snaps s'est largement fait l'écho auprès des acteurs du sport, des conséquences d'un tel projet réglementaire. Les CTS interviendraient exclusivement au titre des politiques publiques ministérielles. Cette ambition aurait pour conséquence l'absence totale d'implication des CTS dans la mise en œuvre des projets fédéraux. La mobilisation générale des différents acteurs intermédiaires (fortement soutenue par le SNAPS) a contribué à écarter cette proposition de rédaction ... du moins pour le moment.
- ☞ Les préfets, dont les pouvoirs ont été renforcés par Matignon à l'été 2025, tentent depuis plusieurs mois, de récupérer les services Jeunesse et Sports, car ils croient qu'avec la fin du Service National Universel, nos services terri-

toriaux ne doivent plus servir qu'à conduire des opérations de contrôle. Si nous savons bien que nos missions ne peuvent être que techniques et pédagogiques. (Cf. décrets statutaires des PTP), la vision hors sol de quelques hauts fonctionnaires est clairement inscrite dans la lettre de mission adressée par le premier ministre à l'IGESR pour « se pencher sur les conditions de retour au droit commun de l'administration territoriale de l'Etat avec le repositionnement des DRAJES et des SDJES dans la chaîne hiérarchique du ministre chargé des sports et de la jeunesse, et au plan territorial sous l'autorité des préfets ».

- ✉ Mi-septembre, le Premier ministre sollicitait les élus de la nation pour envisager « un grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale »¹. Sept champs d'action publique sont identifiés par ce courrier, dont le sport.
- ✉ De plus le projet de budget « jeunesse et sports » 2026 prévoyait la suppression de 46 postes budgétaires dont 26 CTS, cette perspective se cumulant à la chute de 18,5% des crédits d'interventions en 2026. Ainsi le secteur Jeunesse et sports était appelé à subir l'une des plus fortes baisses de tous les ministères.
- ✉ En janvier 2025, l'Inspection Générale de l'Education du Sport et de la Recherche (IGESR) a remis son rapport « Adéquation missions/compétences ». Alors que ce rapport semblait avoir été versé aux oubliettes, nous avons découvert au printemps qu'il était de nouveau d'actualité. Pour mémoire, celui-ci préconisait de profondes modifications statutaires inacceptables : la fusion des corps de PS et de CEPJ, la fin des missions techniques et pédagogiques pour les Conseillers d'animation sportive, la suppression du concours de CTPS, l'abrogation explicite de l'instruction 93-063 JS du 23 mars 1993, la remise en cause des rendez-vous de carrière des PTP, ...
- ✉ Comme si cela ne suffisait pas, nos demandes réitérées de renforcement du parallélisme de gestion de nos corps JS avec ceux de l'Education nationale ont trouvé une fin de non-recevoir à l'automne. Pourtant sur la table du dialogue social depuis de nombreux mois, les évolutions de gestion des carrières, validées pour les enseignants et dont l'application à nos corps de Professeur de sport et de Conseiller technique et pédagogique supérieur était soutenue par la DGRH, nous ont finalement été refusées par une instance avec laquelle nous ne pouvons pas dialoguer : le Guichet unique. Cette structure qui associe les services de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et ceux du ministère du Budget a notamment pour mission de valider les propositions budgétaires

¹ Courrier du 1er ministre du 19 septembre 2025 à la présidente de l'Assemblée nationale, au président du Sénat, aux présidents des conseils régionaux, des conseils départementaux et des associations représentatives des élus locaux.

en matière de ressources humaines. Nous sommes ainsi contraints pour le moment, de voir la suppression des fonctions grafolantes pour le passage à la classe exceptionnelle et la suppression des tableaux d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, nous échapper. Toutes ces mesures que nous réclamons, que nous attendons et qui sont appliquées aux enseignants, visent à assurer une meilleure fluidité des carrières en levant autant que possible les embouteillages qui peuvent être constatés pour les changements de grade. Cette situation pèse par ailleurs sur l'évolution du taux de promotion pour l'accès à la hors classe qui stagne à 13% pour les Professeurs de sport et à 17% pour les CTPS quand celui des enseignants certifiés comme des agrégés a été porté à 23% !

Il s'agirait donc bien d'une action coordonnée

Dans l'ombre, quelques hauts fonctionnaires se déchaînent. Ils avancent leurs pions pour en finir avec nos missions éducatives et de développement. Ils veulent restreindre notre ministère à des missions de contrôles et de régulation. Au mieux ils ne comprennent pas nos métiers, au pire ils les méprisent. Si dans une société en constante ébullition, le rôle et l'action de l'Etat et de ses agents méritent d'être régulièrement réinterrogés, il n'en demeure pas moins que notre modèle ministériel interventionniste a largement démontré son efficacité. On peut réinterroger le modèle, mais la capacité de l'Etat à missionner ses experts auprès des acteurs du sport est une nécessité qui doit perdurer.

Rechercher l'information la plus fiable directement auprès des vrais décideurs

L'intensité de notre action syndicale s'est encore accrue les deux derniers mois de l'année 2025. Considérant que les différentes hypothèses de réformes énumérées ci-avant ne devaient plus être entendues comme des propositions isolées et indépendantes mais bien comme une volonté coordonnée de transformation globale de notre organisation et de nos actions ministérielles, le SNAPS a réaffirmé à tous sa vision d'un ministère de missions éducatives, chargé des sports, pertinent et efficace. Concomitamment à cette mobilisation, une coordination intersyndicale s'est structurée fin 2025 pour marquer une inquiétude partagée et demander explications et justifications à nos tutelles politiques et administratives. Cela s'est notamment traduit par le boycott des instances ministérielles de novembre et décembre où se déroulent traditionnellement le dialogue social : le Comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports (CSA MJS) et ses différentes réunions préparatoires. Pressée de venir répondre à nos interrogations, la ministre est venue à notre rencontre pour nous indiquer notamment les limites de sa capacité d'action au plan gouvernemental. Il était donc nécessaire d'aller chercher des réponses ailleurs.

D'abord avec une délégation intersyndicale pour rencontrer les conseillers du Premier ministre, puis avec l'Unsa Education pour rencontrer le conseiller Education de l'Elysée, le Snaps a cherché à connaître les intentions politiques pour l'avenir de nos métiers et de nos missions.

Que retenir en ce début d'année 2026 ?

Dans un environnement où l'incertitude règne en maître et où la parole de nos interlocuteurs n'engage le plus souvent qu'eux-mêmes, nous retenons plusieurs tendances des différents échanges intervenus ces dernières semaines.

Ce qui semble acquis :

- Le décret modifiant le cadre d'intervention des CTS au sein des fédérations sportives est pour le moment bel et bien oublié.
- Pour nos différents interlocuteurs, les rapports des inspections générales se succèdent et c'est normal. Mais la publication d'un rapport ne signifie pas nécessairement qu'une décision doive être prise. Le funeste rapport de l'Inspection générale « Adéquation missions-compétences » ne devrait pas être exploité plus avant.
- Pour ce qui concerne un nouveau volet de décentralisation du sport, il apparaît que les collectivités tiennent surtout au maintien de la clause de compétence générale. En l'état, il apparaîtrait donc difficile de rechercher un nouvel acte de décentralisation des compétences « sport ».
- En matière budgétaire, les efforts demandés aux différents périmètres ministériels devaient également impacter les budgets jeunesse et sports, et c'est malheureusement le cas. La copie initiale a été globalement maintenue et il faut maintenant suivre les conditions de la mise en œuvre de la loi de finances pour 2026. Le SNAPS déplore la baisse de 26 postes budgétaires annoncée sur le BOP Sport. Les informations recueillies nous donnent à penser qu'il s'agirait en fait de la suppression de 24 postes de CTS et de 2 postes affectés auprès des opérateurs. Pour autant et pour le moment, aucune clé de répartition ni indicateur de sélection des fédérations et opérateurs impactés ne nous a été présenté.

Les sujets qui doivent encore être précisés :

- Pour ce qui concerne les hypothèses d'une nouvelle organisation territoriale de l'Etat et d'une « préfectoralisation » des services JS, nos interlocuteurs « politiques » se veulent mesurés lors de nos échanges. En constatant que le transfert à l'Education nationale est encore récent, ils nous indiquent ne pas vouloir mettre en péril l'investissement réalisé pour cette intégration, d'autant plus que de nombreux points (les célèbres « irritants ») restent à améliorer.

Pour mesurer l'état d'avancement de ces travaux, le Premier ministre a conjointement saisi l'Inspection générale de l'Administration (IG A) et l'Inspection générale de l'Education, du sport et de la recherche (IG ESR) pour

conduire une évaluation de la situation des services territoriaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, en vue de leur transformation. Les conclusions de ces travaux initialement attendues pour fin octobre, ne seront finalement disponible qu'à fin mars 26. Après communication aux commanditaires, une phase « analyse – prospective » devrait se dérouler. Le SNAPS sera alors évidemment actif et force de proposition pour défendre notre environnement professionnel.

- Enfin, Bercy tente de nous éloigner des corps enseignants, au grand dam de notre ministère et sans que Matignon n'en ait réellement conscience. Pour autant, aucune solution immédiate n'est envisagée ou proposée pour remédier à ce problème. Seule la reprise des travaux pour mieux appréhender les blocages reste possible. Depuis, d'autres hypothèses de travail nous ont été présentées. Si ces propositions ne nous apparaissent pas recevables en l'état, elles démontrent toutefois la volonté de chercher à débloquent la situation et à s'assurer de relancer l'attractivité de nos métiers par la valorisation du déroulement de nos carrières. Il faut bien mesurer ici que la réouverture de ce sujet est une victoire en soi tant le blocage qui nous était opposé par quelques fonctionnaires zélés nous était présenté comme définitif. Ce chantier reste ouvert et à l'évidence, il demandera patience et pugnacité. Ça tombe bien, le SNAPS n'en manque pas !

Conclusion

Le SNAPS appelle à une amélioration du fonctionnement, à des clarifications et à une simplification de l'organisation. Mais une nouvelle réforme d'ampleur serait un non-sens : coûteuse, anxiogène, contraire à l'intérêt des agents et contraire à la cohérence historique de Jeunesse et Sports. Elle pourrait remettre en cause notre rôle d'accompagnateur de développement social. Même si les dysfonctionnements persistants doivent être réglés rapidement, le périmètre Éducation nationale est aujourd'hui le mieux adapté à nos missions et à notre culture professionnelle qui sont et demeurent profondément éducatives et préventives.

Tony Martin
 Philippe Bissonnet



Congé menstruel au travail : signez la pétition de l'UNSA

Droits des femmes, avancer encore et ensemble. L'engagement féministe de l'UNSA est clair et précis. Pour notre union, il est essentiel de défendre, de sécuriser et d'élargir les droits des femmes au travail comme dans la société. L'égalité de droit ne se décrète pas, elle s'organise avec de nouvelles protections adaptées à la réalité. Les deux projets de lois sur le congé menstruel ont été rejetés, pour l'UNSA il est temps de rattraper notre retard. Pour aller plus loin et signer la pétition de l'Unsa : <https://www.unsa.org/L-UNSA-demande-l-inscription-du-conge-menstruel-dans-la-loi.html>

Formation Professionnelle Continue des PTP JS

Après que l'ensemble des membres de CSAM JS a exigé puis obtenu l'intégration d'un 8ème axe spécifiquement dédié au périmètre JS, le schéma directeur de la politique de formation continue des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports 2025-2029 se décline en PNF (plan national de formation) au niveau ministériel et en PAF (plan académique de formation) au niveau académique via les EAFC (Ecole académique de la formation continue).

Le SNAPS, avec l'UNSA Education, demande à la DGRH des moyens à la hauteur des besoins des agents JS. Nous rappelons que la formation professionnelle continue est un droit.

Après avoir dénoncé toutes les difficultés des collègues pour rentrer dans les procédures de prise en charge des frais de formation par leurs services académiques, la DGRH s'est résolue à transmettre le 28 août 2025 une note à l'attention des DRAJES et des secrétaires généraux académiques portant sur la mise en place d'un(e) référent(e) FPC au sein de toutes les DRAJES.

Ce(tte) référent(e) aura pour mission de rendre plus lisible les processus d'inscription, de recenser les besoins des agents JS et de fluidifier les procédures de demande de formation des agents JS vers l'EAFC. Nous saluons cette action qui répond en partie à nos demandes.

Mais les budgets consacrés aux EAFC ne sont pas clairement fléchés, même si une attention particulière est portée à la prise en charge des frais liés à la formation initiale statutaire des agents. Le contexte économique actuel amène à des arbitrages opaques toujours en défaveur des PTP JS à qui l'on refuse la prise en charge des frais de transport et d'hébergement jugés trop coûteux du fait que leurs formations relevant du PNF se déroulent hors du territoire académique de l'agent. Le SNAPS renouvelle sa demande d'identifier un budget national spéci-

fiquement dédié à la FPC des agents JS.

Nous rappelons que les PTP JS relèvent principalement du PNF JS que vous retrouvez sur FORMAJES, site internet- <https://formajes.fr/>

Vous pouvez également consulter les PAF (Programmes académiques de formation) qui vous sont accessibles via votre plateforme académique.

A RETENIR : Rapprochez-vous du référent FPC de votre DRAJES qui, en lien avec l'E AFC, constituera une ressource vous permettant de vous informer sur les processus d'inscription et le suivi de vos demandes de formation professionnelle.

Le plan d'action 2025-2027 : un engagement réaffirmé pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le premier Plan national d'action (PNA) 2021-2023, a renforcé la politique ministérielle en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

De nombreuses inégalités et biais subsistent. C'est notamment la raison pour laquelle un nouveau plan est en œuvre.

Le plan en cours décliné en 7 axes, couvre différentes dimensions de la gestion des ressources humaines parmi lesquelles la formation, les parcours professionnels, l'évaluation des agentes et agents, la qualité de vie au travail, la rémunération, la charte des temps.

Un label et un index complètent ce PNA égalité professionnelle afin de mettre en valeur les structures qui s'engagent et de relever les disparités de rémunération en prenant en compte divers indicateurs tels que les différences de salaire, les promotions, la représentation dans les postes les mieux rémunérés.

Le constat dans nos métiers JS est que plus le niveau technique monte moins il y a de femmes, plus le niveau de responsabilité monte moins il y a de femmes. La profession ne peut se satisfaire de cette situation et doit affirmer sa volonté d'ouverture dans les champs des recrutements et de la formation.



Les opérations de mutation 2026

L'organisation du mouvement annuel 2026 est encadrée par la note de service du 29 octobre 2025 accessible ici : <https://www.education.gouv.fr/promotions-et-mutations-des-personnels-techniques-et-pedagogiques-309437>

Au-delà du calendrier général présenté ci-dessous, il convient de particulièrement prendre en compte l'annexe M8P qui précise les dispositions propres aux opérations de mutation des PTP Jeunesse et sports. Cette annexe présente notamment les conditions d'accès au serveur internet Amia <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>, l'application utilisée pour l'organisation de la campagne annuelle de mutation.

Calendrier des opérations de mutation 2026		
Saisine des académies, des établissements et du CGOCTS par le département C2-7		Début février 2026
Retour des fiches de poste (postes profilés (annexe R1) et de la liste des postes fléchés au département C2-7 (annexe M13P)		Au plus tard le 27 février 2026
1	Saisie des vœux	Du 9 mars 2026 au 3 avril 2026 inclus
2	Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier (confirmation et justificatifs) par l'agent	Jusqu'au 24 avril 2026 inclus
3	Transmission du dossier (annexe M22P) par le candidat au poste profilé à la structure demandée	Jusqu'au 24 avril 2026 inclus
	Transmission des dossiers (confirmation et justificatifs) par les académies d'origine à la DGRH	Jusqu'au 24 avril 2026 inclus
4	Affichage de l'état de la demande de mutation sur AMIA : demande validée dans AMIA et avis	Le 30 avril 2026
	Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	Jusqu'au 7 mai 2026
	Remontée des classements (PPr) : annexe M4AP	Jusqu'au 15 mai 2026 inclus
5	Affichage des caractéristiques de la demande de mutation sur poste non profilé et poste fléché (priorités légales et critères supplémentaires) validées par le département C2-7	Le 18 mai 2026
6	Demande écrite de correction	Jusqu'au 22 mai 2026 inclus
7	Examen des demandes de correction par l'administration et information de la suite réservée auprès des demandeurs	Jusqu'au 29 mai 2026 inclus
8	Résultats des opérations de mutation	Le 5 juin 2026

Les prochains rendez-vous du SNAPS

Le congrès national 2026 du SNAPS se déroulera du 22 au 26 mars au CREPS de Nancy. Tous les adhérents du SNAPS sont appelés à voter pour choisir les nouveaux membres du Conseil national (renouvelé par moitié tous les 2 ans) et pour exprimer leur avis sur le rapport moral proposé par notre Secrétaire général. Les outils de vote ont été adressés par mail le 24 février dernier à tous les collègues à jour de leur cotisation. Le scrutin sera clos le 23 mars à 18h (heure de Paris).

Café SNAPS

Visio Conditions d'accès à la Classe exceptionnelle des Professeurs de sport et des CTPS : le 20 mars de 12h30 à 13h30. Ce temps d'information et d'échange est particulièrement destiné aux collègues qui peuvent prétendre à cette promotion en 2026.

<https://us02web.zoom.us/j/82529488836>

ID de réunion : 825 2948 8836



casden
La banque coopérative de la Fonction publique

**COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

casden.fr | f t y l n i | Retrouvez-nous chez **BANQUE POPULAIRE**

Directeur de la publication: Tony Martin - Rédacteur en chef: Franck Baude - Collectif de rédaction: Franck Baude, Karine Chambonneau, Ezzate Cursaz, Philippe Bissonnet, David Obadia

Crédits photos: Franck Baude, - Conception graphique et impression: Alpha Numériq' - Imprim'Vert ©2023-6324

Prix du n°: 3,81 € - Abonnement: 15,24 € - Dépôt légal mars 2026-

SNAPS-Infos - 75, rue du Père Corentin 75014 PARIS

Courriel: snaps@unsa-education.org - Site: <https://www.snapseducation.fr/index.php>

EN ADHÉRANT AU SNAPS VOUS CONTRIBUEZ À :

- ☞ soutenir la défense des intérêts collectifs de la profession et des politiques du sport portées par l'état,
- ☞ préserver notre indépendance financière et nos moyens d'action.

EN ADHÉRANT AU SNAPS VOUS BÉNÉFICIEZ :

- ☞ d'une information et d'un accompagnement individualisé en cas de besoin,
- ☞ de temps d'information collectifs sur des sujets d'actualité dédiés aux adhérents (mouvement, promotion...),
- ☞ vous êtes destinataire des publications du SNAPS,
- ☞ d'une réduction de 50% pour une première adhésion, valable 1 fois dans la période de cotisation de titulaire jusqu'à l'échelon 5,

NB 45€ pour les PS stagiaires (ne comptant pas comme première cotisation de titulaire)

- ☞ d'un crédit d'impôt de 66% du montant de votre cotisation sur le revenu, si vous n'optez pas pour une déclaration de vos frais professionnels (frais réels),
- ☞ d'un paiement échelonné de votre cotisation et bénéficier d'un prélèvement automatique

se syndiquer : <https://snapseducation.fr/se-syndiquer/#bulletin-adhesion>

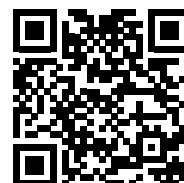
En adhérant au SNAPS, je reconnais être informé(e) que les informations individuelles me concernant font l'objet d'un traitement informatique, sont utilisées en interne pour m'adresser toute communication électronique ou physique, personnelle ou générale, pour établir des éléments statistiques notamment ou pour toute autre action en lien direct avec le but du SNAPS tel qu'il est défini dans ses statuts. Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de portabilité et de rectification des données me concernant. Je m'oppose à ce que ces informations personnelles soient confiées à des tiers.

Pour se syndiquer :

Un [formulaire d'adhésion](#) à compléter

Une [grille des cotisations et rémunérations](#)

Ou l'ensemble de la démarche via le QR Code ci-contre



Retrouvez vos représentants nationaux et régionaux sur notre site en cliquant [ici](#) ou via le QR code ci-dessous





La banque coopérative de la Fonction publique

CSCSPN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 74200 Champ-sur-Marne - Siren n° 896 275 738 RCS Moux - immatriculation RCS Moux n° 027 188 87C
CSF Société Générale - Société Anonyme Coopérative de Banques et d'Épargne - Siège Social : 2 place de la République 93000 Paris - Siren n° 493 545 041 RCS Paris - immatriculation ORAS n° 08 045 100 - Crédit photo © Roman Jeannou - Conception : Insign 2022
Mme Marie-Elisabeth, infirmière en anesthésie - ADP Mark - Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste. Pierrick Responsable énergie Aurélien Commandant de police d'orté le jour l'après à notre communication.



**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique



casden.fr



Retrouvez-nous chez

